REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA Tanindrazana – Fahafahana – Fandrosoana





Document de Projet:

Appui au renforcement de capacités du Système National de Contrôle Phytosanitaire dans le cadre de la promotion de l'exportation de grains secs à Madagascar



CONVENTION / STDF 165-Madagascar

Mai 2010

SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION	4
II.	DESCRIPTION DU PROJET A FINANCER	6
1.	Titre de la composante principale	6
2.	Structures bénéficiaires	6
3.	Coût du projet et montant demandé	6
4.	Résumé	6
5.	Objectifs	
6.	Justification du projet dans son ensemble	7
III.	Composante 1 : APPUI AU RENFORCEMENT DE CAPACITES DU SYSTEM	
NATI	ONAL DE CONTROLE PHYTOSANITAIRE	
A.	Services officiels en charge du contrôle	8
B.	Laboratoires de contrôle des résidus de pesticides et de diagnose	10
IV.	COMPOSANTE 2 : APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITES	
ORGA	ANISATIONNELLES DES ACTEURS DE LA FILIERE	
A.	Renforcement de capacités	
В.	Organisation des producteurs	
1.	Renforcement et dynamisation des organisations de producteurs de base	
2.	Mise en place et/ou dynamisation des Organisations Paysannes Faîtières (OPF	
C.	Organisation des collecteurs	
1.	Structures de concertation et d'échanges (SCE) des collecteurs	
2.	Mise aux normes du système de collecte, de conditionnement et de transport	
D.	Organisation des exportateurs	
1.	Mise en place de la SCE - Exportateurs	
2.	Etude de marché international des grains secs	
3.	Stratégie nationale de promotion de l'exportation des grains secs	
E.	Mise en place et dynamisation des structures organisationnelles de la filière	
1.	Plate forme interprofessionnelle de la filière	
2.	Mécanisme de coordination des interventions des organismes d'appui	
V.	RESULTATS ESCOMPTES DU PROJET	
VI.	BUDGET:	
VII.	CONCLUSIONS	
	RENCES BIBLIOGRAPHIQUES	
	EXES Error! Bookmark not def	
	EXE I : RAPPORT DE L'ATELIER DE VALIDATION DE L'ETUDE E	rror!
	nark not defined.	
ANNE	EXE II · BUDGET DE L'ENSEMBLE DU PROJET (en Dollars EU)	27

ABREVIATIONS

AGR Activités Génératrices de Revenu APE Accords de Partenariat Economique

BPA Bonne Pratique Agricole
BPH Bonne Pratique d'Hygiène

CTHA Centre Technique Horticole d'Antananarivo DPV Direction de la Protection des Végétaux

FANDC Fonds pour l'Application des Normes et Développement du

Commerce

FOFIFA FOibe-pirenena momba ny Flkarohana ampiharina amin'ny

Fampandrosoana ny eny Ambanivohitra

GPS Groupement des Producteurs Semenciers IEC Information Education Communication

INSTAT Institut National de la Statistique

Min.Agri Ministère de l'Agriculture

OCD

OMC Organisation Mondiale du Commerce ONG Organisation non gouvernementale

OPF

PSA Programme Sectoriel Agricole

PTF Partenaires Techniques et Financiers

PV Protection des Végétaux

ROR Réseau des Observateurs Ruraux

SADC South African Development Community

SAHA Sahan' Asa Hampandrosoana ny Ambanivohitra

SGBD Système de Gestion de Base de Données

SPS Sanitaire et Phytosanitaire

SPV Service de Protection des Végétaux

TIC Technologie de l'Information et de la Communication

I. INTRODUCTION

L'analyse des statistiques disponibles démontre le déclin de la filière « grains secs » pendant les quatre dernières décennies. Une chute des exportations vers l'Europe, notamment pour les produits haricot sec et pois du cap est constatée.

En effet, le pois du cap malgache ne domine plus le marché européen, si entre 1960 et 1980, Madagascar a été classé parmi les premiers exportateurs mondiaux du pois du cap. De même, depuis 1992, les exportations de haricot sec (lingot blanc, haricot rouge et marbré) en destination des pays européens et des îles de l'Océan Indien ont régressé suite au non respect des normes exigées par les marchés en terme de qualité.

Ces régressions résultent de la faible compétitivité des produits malgaches face à la concurrence des pays producteurs notamment ceux de l'Amérique latine. Le marché international, de plus en plus exigea nt, impose le respect des normes en terme de qualité et de quantité, mais également en matière de garantie sanitaire et phytosanitaire (SPS) pour les produits agricoles.

Face à ce contexte, des études ont été entreprises afin de contribuer à la promotion de l'exportation de grains secs.

Aussi, sur financement du Fonds pour l'Application des Normes et le Développement du Commerce (FANDC), le Centre Technique Horticole d'Antananarivo (CTHA) et la Direction de la Protection des Végétaux (DPV) du Ministère de l'Agriculture ont mené une étude « Mise en conformité du haricot sec et du pois de cap destiné à l'exportation aux normes SPS » dont le rapport intermédiaire et le rapport de l'atelier de validation sont joints en annexe II et III.

Cette étude a permis de mettre en évidence l'intérêt (i) de lutter contre les organismes nuisibles (insectes et maladies) des cultures et (ii) de procéder à la mise en place des dispositifs de suivi et de contrôle SPS de l'amont à l'aval de la filière.

Elle est complémentaire à d'autres études/recherches menées au niveau national en vue de développer la filière grains secs, entre autre la recherche menée par le FOFIFA sur financement de la Banque mondiale pour la production de semences saines de pois du cap (2006)., En 2009, le Programme SAHA financé par l'Intercoopération Suisse, a requis les compétences du cabinet Bourbon Madagascar et du CTHA pour réaliser une étude des filières pois du cap et haricot sec.

Ces travaux ont permis d'une part, de disposer certaines données sur la production, les acteurs impliqués, les marchés existants et potentiels au niveau national et international, et d'autre part, ont contribué à l'identification et l'analyse des contraintes et opportunités pour chaque segment et acteur de la filière et à formuler des recommandations quant aux stratégies de production et commercialisation à l'échelle nationale et à l'échelle internationale.

Par ailleurs, il y a lieu de souligner que la tendance actuelle de l'exportation des produits agricoles malgaches est en phase d'amélioration. D'après les données de

l'INSTAT (DGINSTAT/DES/SSES/COMEXT/Juillet 2009), les quantités exportées en grains secs ont doublé, pour atteindre 8 631 T en 2008.

Le maintien et l'amélioration de la part du marché des produits agricoles malgaches dépendent de la capacité des acteurs à assurer la qualité des produits, dans le respect des normes SPS fortement exigées par les importateurs internationaux. En conséquence, Madagascar aura à investir dans la démarche qualité pour toutes les filières agricoles d'exportation afin de garantir leur qualité

(i) L'intérêt que représente la promotion de la filière grains secs pour l'économie nationale et le niveau de vie des populations concernées et (ii) l'opportunité économique que représente l'accès de ces produits au marché international, ont conduit le Ministère de l'Agriculture, (Min.Agri) à soumettre le présent projet « Appui au renforcement de capacités du système national de contrôle phytosanitaire dans le cadre de la promotion de l'exportation de grains secs (haricot et pois du cap) à Madagascar », dont la mise en œuvre contribuera à la promotion de la filière grains secs et par effets d'entraînement au développement de l'exportation d'autres produits agricoles.

Le Ministère de l'Agriculture par la présente tient à exprimer sa reconnaissance envers l'Organisation Mondiale du Commerce pour le financement de l'étude « Mise en conformité du haricot sec et du pois de cap destiné à l'exportation aux normes SPS » sur FANDC. Il tient également à présenter ses excuses pour le retard du rapport final (document de projet).

II. <u>DESCRIPTION DU PROJET A FINANCER</u>

Les recommandations de l'atelier de validation de l'étude « Mise en conformité du haricot sec et du pois de cap destiné à l'exportation aux normes SPS » ont conduit à l'élaboration d'un projet intitulé « Appui au renforcement de capacités du Système National de Contrôle Phytosanitaire dans le cadre de la promotion de l'exportation de grains secs (haricot et pois du cap) à Madagascar » fait l'objet de la présente requête :

1. Titre de la composante principale

Appui au Renforcement de Capacités du Système National de Contrôle Phytosanitaire

2. Structures bénéficiaires

Direction de la Protection des Végétaux (DPV) centrale et ses Services régionaux concernés

3. Coût du projet et montant demandé

Cinq cent cinquante mille (550 000) Dollars EU (\$))

4. Résumé

Durée du projet	3 ans
	Objectif global : Contribuer à la réduction de la pauvreté de la population rurale par l'augmentation de leurs revenus.
Objectifs du projet	Objectif spécifique : Accroître les exportations de grains secs répondant aux normes requises par les pays importateurs.
Nom de l'organisme demandeur	Ministère de l'Agriculture
Bénéficiaires directes	Direction de la Protection des Végétaux (DPV)
Résultats escomptés	Les services officiels en charge d u contrôle des produits végétaux destinés à l'export sont mis aux normes
Principales activités	 Formations et recyclage du personnel Renouvellement des matériels et équipements au niveau des services officiels de contrôle et des laboratoires d'analyses Assistance technique dans le cadre de l'accréditation du laboratoire d'analyse des résidus

5. Objectifs

Objectif global:

Contribuer à la réduction de la pauvreté de la population rurale par l'augmentation de leurs revenus.

Objectif spécifique :

Accroître les exportations de grains secs répondant aux normes requises par les pays importateurs.

6. Justification du projet dans son ensemble

Pays à vocation agricole, Madagascar présente de multiples opportunités favorables à la promotion de la filière « grains secs ». Plusieurs régions productrices de Haricot et de Pois du cap présentent les conditions propices à l'expansion de la production notamment par la qualité du sol et la possibilité de réaliser deux à trois campagnes au cours d'une année.

A la lueur des études technico-économiques réalisées depuis, il apparaît que les spéculations « haricot » et « pois du cap » peuvent contribuer au relèvement des revenus ruraux dans le cas d'une bonne maîtrise des techniques culturales et de la protection phytosanitaire.

La mise en œuvre de ce Projet pourra contribuer (i) au développement de l'agriculture tournée vers le marché, (ii) au renforcement de capacité de différents acteurs de la filière, (iii) à la facilitation de l'accès aux marchés régionaux et internationaux et (iv) à la croissance économique par la création d'emplois directs et indirects et la rentrée de devises étrangères.

A part les effets socio-économiques, ce projet aura un impact positif par l'adoption des techniques agro écologiques et d'autres mesures visant la protection de l'environnement.

Face aux problèmes rencontrés ces derniers temps concernant le refoulement des grains secs exportés dû au dépassement des limites maximales des résidus de pesticide; pour y remédier, le Ministère de l'Agriculture entend prioriser la composante axée sur le renforcement de capacités des services officiels chargés du contrôle des produits destinés à l'exportation.

III. Composante 1 : APPUI AU RENFORCEMENT DE CAPACITES DU SYSTEME NATIONAL DE CONTROLE PHYTOSANITAIRE

Cette première composante vise le renforcement de capacités du Système National de contrôle phytosanitaire par la mise à sa disposition des moyens humains et matériels appropriés lui permettant d'assumer ses fonctions régaliennes suivant les normes internationales requises.

A. Services officiels en charge du contrôle et laboratoires de diagnose

Les exigences des marchés internationaux en ce qui concerne le respect des normes SPS, (la qualité des produits ainsi que la traçabilité des produits), imposent le renforcement de capacités des services officiels en matière de qualification du personnel technique et de la performance des matériels et équipements mis à leurs dispositions.

Dans ce cadre, il est proposé d'entreprendre les actions suivantes :

- o Formation et recyclage du personnel technique
- o Renouvellement des matériels et équipements
- o Sécurisation budgétaire
- o Renforcement du cadre réglementaire
- o Actualisation du manuel de procédures de contrôle SPS,
- o Mise en place de dispositifs de traçabilité et de suivi SPS,

a) Formation et recyclage du personnel technique

Face à l'évolution incessante de la technologie et des exigences du marché international, la mise à niveau périodique des connaissances du personnel technique de la DPV (niveau central et régional) est requise. L'élaboration d'un plan de formation pluriannuel est prévue à cet effet.

b) Renouvellement des matériels et équipements

Dans le contexte actuel dicté par l'intensification des échanges commerciaux, la mise à disposition des moyens nécessaires aux services officiels en charge de contrôle et de certification est requise pour garantir la qualité de cette certification. A cet effet, la dotation de matériels et équipement plus performants répondant aux exigences internationales est de mise (matériels de communication et informatiques, matériels et équipements de laboratoire).

L'accréditation des laboratoires de diagnoses ne pourra être financée sur FANDC, compte tenu de l'enveloppe limitée, néanmoins une requête pour le financement nécessaire sera présenté à d'autres partenaires financiers.

c) Sécurisation budgétaire

La DPV en tant que structure officielle en charge du contrôle, de l'inspection et de la certification des produits destinés à l'export doit être dotée d'un budget sécurisé (fonctionnement et investissement) lui permettant de remplir dans des bonnes conditions les missions qui lui sont assignées.

d) Renforcement du cadre réglementaire.

Tenant compte des exigences des marchés internationaux en matière de respect des normes, ce Projet va contribuer à instaurer un cadre réglementaire fixant les impératifs à suivre dans le processus de la filière.

Il sera procédé à l'élaboration et à la mise à jour des textes règlementaires relatifs à :

- la mise en conformité des normes et mesures phytosanitaires nationales aux normes internationales.
- ⇒ la mise en place d'un système de contrôle de qualité, de traçabilité et de labellisation des produits,
- renforcement du contrôle aux frontières y inclus l'amélioration du partenariat avec les services douaniers

e) Mise en place de dispositifs de surveillance phytosanitaire et de traçabilité

Afin de garantir le respect des normes SPS exigées par le marché international, Les actions suivantes seront préconisées :

- Suivi périodique d'un réseau de surveillance sanitaire et phytosanitaire
 - o Recensement et identification de tous les organismes nuisibles à tous les stades végétatifs
 - o Etude du taux de prévalence des organismes nuisibles sur grains secs en collaboration avec les centres de recherche tels que le FOFIFA et l'Université,
- ➡ Mise en place d'un système de collecte d'informations permettant d'assurer la traçabilité des produits en collaboration avec les producteurs et les opérateurs économiques

f) Actualisation du manuel de procédures de contrôle SPS,

Compte tenu de l'évolution des techniques et de la technologie au niveau du contexte international, il est opportun de procéder à l'actualisation du manuel de procédures de contrôle SPS de la production jusqu'au conditionnement. Les informations collectées dans la partie précédente sont utilisées à cet effet. Le renforcement des contrôles et suivis périodiques au champ et dans les magasins de stockage sont requis pour évaluer l'application des prescriptions stipulées dans les manuels de procédure.

B. Laboratoire de contrôle des résidus de pesticides

A part la mise aux normes des services officiels en charge du contrôle, de l'inspection et de la certification, l'accréditation du laboratoire de contrôle des résidus de pesticides est une procédure garantissant la qualité des produits agricoles mis sur le marché international.

Pour le cas de Madagascar, il est obligatoire de procéder à l'accréditation des laboratoires d'analyses, assurant à priori la *diagnose* et *le contrôle des résidus des pesticides* afin de préserver les exportations agricoles et agroalimentaires qui représentent au moins 60% de nos exportations.

Etant donné que la procédure d'accréditation d'un laboratoire pourra aller au delà de 6 ans, dans la première phase du projet, il est prévu (i) de mettre à la disposition des laboratoires visés des nouveaux matériels et équipements requis, (ii) et d'assurer la mise à niveau de leur personnel technique.

IV. <u>COMPOSANTE 2</u>: APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITES ORGANISATIONNELLES DES ACTEURS DE LA FILIERE

Cette composante est présentée à titre indicatif mais ne fait pas l'objet de la présente requête de financement soumise au FANDC. La requête de financement des activités prévues dans la composante 2 sera présentée auprès des partenaires financiers de Madagascar dans le cadre du Programme Sectoriel Agricole

Cette composante 2 « Appui aux acteurs de la filière » priorisera le renforcement des capacités des acteurs d'une part et des moyens d'action par la mise en place d'un cadre organisationnel viable et performant d'autre part.

Dans cet objectif, il sera constitué au niveau des différents acteurs que sont les producteurs, les collecteurs et les exportateurs, des structures organisationnelles

facilitant les échanges, la diffusion d'informations intra et interprofessionnelles et le développement de partenariat.

Les structures organisationnelles mises en place veilleront particulièrement à promouvoir, dans le cadre des échanges partenariaux de la filière :

L'agriculture contractuelle, par la production orientée vers le marché et la maîtrise des techniques,

⇒ L'état d'esprit entreprenariat et la culture de crédit,

Les activités envisagées se résument comme suit

A. Renforcement de capacités

L'étude menée en 2008 a permis d'identifier des problèmes majeurs auxquels sont confrontés les acteurs de la filière et de prioriser les actions à entreprendre dans le cadre de ce projet :

- Renforcer l'encadrement technique des producteurs et des opérateurs privés
- o Formation/information sur les bonnes pratiques : Au niveau de la production, post-récolte, stockage, transport, conditionnement
 - o Information, sensibilisation et plaidoirie sur les réglementations phytosanitaires en vigueur :

Le Projet soutiendra la réalisation d'actions IEC au niveau des Organisations de base, des opérateurs économiques, autorités locales et des élus, afin de sensibiliser ces derniers sur la nécessité de la mise en application des mesures SPS.

La composante Plaidoyers se fixe les objectifs de sensibiliser les différents intervenants et d'initier des projets d'appui en vue d'accompagner et de renforcer la réussite des principales composantes, en rapport aux objectifs initiaux définis dans les accords de prêt.

Dans ce sens, des plaidoyers seront formulés à l'endroit des instances dirigeantes de l'Etat (Gouvernement, Régions, District, STD, communes), du Parlement, des ONGs et des projets de développement opérationnels dans les zones de ce Projet.

• Faciliter leur accès aux moyens de production viables, dont les matériels /équipements, les intrants, le financement.

Le projet facilite la mise en relation des producteurs avec les autres programmes travaillant sur ces thèmes.

B. Organisation des producteurs

L'appui apporté dans l'organisation des producteurs réside d'une part à la promotion et la dynamisation des organisations des producteurs et d'autre part au renforcement de l'amélioration des techniques et des moyens.

1. Renforcement et dynamisation des organisations de producteurs de base

Cette action consiste à optimiser l'efficacité des organisations de producteurs de base, soutenue par la réalisation d'actions IEC contribuant d'une part, au développement de l'état d'esprit d'entreprise, et du sens de la gestion et d'autre part à améliorer l'accès des producteurs aux moyens de production plus performants (intrants, techniques, financement...etc.).

L'opérationnalisation de ce volet se concrétisera à travers la réalisation des actions de renforcement des organisations communautaires de base (OCB) et des structures professionnelles (Associations de producteurs, de collecteurs...etc.) ainsi que des OPF.

2. Mise en place et/ou dynamisation des Organisations Paysannes Faîtières (OPF)

La mise en place et/ou la dynamisation des Organisations Paysannes Faîtières favoriseront la mise en place d'un cadre d'échanges entre producteurs d'une part, et développeront progressivement la capacité des producteurs à maîtriser la filière d'autre part.

Le renforcement de ces OPF permettra de recenser les producteurs, d'identifier les problèmes rencontrés, de recueillir les différents besoins, et d'exécuter les programmes élaborés,. Ainsi, les actions à entreprendre devront prévoir des impacts significatifs sur les bénéficiaires et sur le développement de la filière en général.

Veillant à la bonne réalisation des programmes validés, ce projet interviendra dans le cadre de l'assistance matérielle, technique et financière et opérationnalisera un système de suivi et contrôle de mise en œuvre.

Les échanges d'informations et d'expériences acquis dans le cadre de la dynamisation des OPF conduiront progressivement vers l'adoption de stratégie commune des producteurs. Notamment, les OPF pourront fixer les prix et la quantité à fournir aux collecteurs, ce qui renforcera davantage la place des producteurs sur le plan des relations interprofessionnelles.

Par ailleurs, les OPF qui constituent également une structure d'animation et de dynamisation, concourront à la collecte et à la diffusion des informations utiles (marché, techniques...etc.) aux producteurs, compte tenu des difficultés communicationnelles.

C. Organisation des collecteurs

Cette partie inclut:

- ⇒ La mise en place de la Structure de Concertation et d'Echanges des collecteurs

1. Structures de concertation et d'échanges (SCE) des collecteurs

Ces structures regroupent les organisations professionnelles des Collecteurs et des Transporteurs. Elles ont comme vocation d'opérationnaliser un cadre d'échanges entre collecteurs et transporteurs. Elles serviront également d'interface pour assurer les liens interprofessionnels avec les autres professions (producteurs et exportateurs) en vue de maîtriser toutes les informations de la filière (Atouts et contraintes).

La fonctionnalisation de cette structure permettra aux membres de disposer des données nécessaires à l'élaboration de stratégie d'intervention.

2. Mise aux normes du système de collecte, de conditionnement et de transport

Les actions à réaliser consistent à vulgariser et à mette en application les normes relatives aux collecte, au conditionnement et au transport. Pour ce faire, des actions IEC seront initiées dans le cadre de contrat programme avec ces structures, en vue de toucher l'ensemble des collecteurs et des transporteurs. Dans ces objectifs, différents moyens de communication peuvent être utilisés.

D. Organisation des exportateurs

Dans le cadre du renforcement des activités d'exportation, le projet contribuera à :

- ⇒ La mise en place et opérationnalisation de la SCE exportateurs,
- ⇒ La réalisation d'une étude de marché des grains secs à l'exportation,
- ➡ L'élaboration de la stratégie nationale de promotion de l'exportation des grains secs.

1. Mise en place de la SCE - Exportateurs

Cette structure de concertation et d'échanges au niveau des professionnels de l'exportation de grains secs favorisera la maîtrise de la filière par tous les acteurs. En effet, il y a lieu de noter que le commerce international nécessite une collaboration effective des exportateurs dans la gestion de l'information, nationale et internationale.

De ce fait, la SCE-Exportation veillera à la collecte des données de base tout en s'assurant de la diffusion des informations vers tous les acteurs.

Ce cadre d'échanges d'informations évoluera progressivement en une structure de prise de décisions communes comme l'adoption de stratégie commerciale ou marketing (ex : packaging, ...).

2. Etude de marché international des grains secs

Face au déficit marqué des données relatives au marché international des grains secs, il s'avère important de mettre à jour l'étude de marché de ces produits.

Les résultats de cette étude de marché permettront d'identifier les marchés potentiels, les cours mondiaux, la qualité et la quantité demandée sur le marché mondial, la place concurrentielle du grain sec malgache.

Les conclusions de l'étude de marché serviront de base à l'élaboration des stratégies commerciales et marketing à adopter par les acteurs.

3. Stratégie nationale de promotion de l'exportation des grains secs

L'élaboration de la stratégie nationale de promotion de l'exportation des grains secs devrait inclure l'ensemble des parties prenantes (acteurs et intervenants) de la filière.

Cette stratégie nationale constituera le cadre de références pour tous acteurs de la filière exportation de grains secs.

Sa mise en œuvre devrait faire l'objet de grandes campagnes d'IEC, soutenues par des moyens techniques conséquents.

L'élaboration du document de stratégie nationale de promotion de l'exportation de grains secs fera appel à une expertise externe.

E. Mise en place et dynamisation des structures organisationnelles de la filière

1. Plate forme interprofessionnelle de la filière

Afin de garantir l'accès des acteurs à l'information et pour assurer une meilleure communication interprofessionnelle (entre acteurs) et avec les différents partenaires, il sera constitué une **Plate forme interprofessionnelle de la filière grains secs**, qui impliquera la participation des représentants des acteurs de la filière, à savoir les producteurs, les collecteurs, et les exportateurs.

Cette plate forme aura pour missions dans cette première phase de recueillir les données à l'échelle nationale et internationale, d'entreprendre l'analyse et le traitement de ces informations recueillies ainsi que la dissémination des informations vers les structures au niveau des acteurs de la filière.

Ainsi, afin de remédier au faible accès à l'information, l'interprofession, avec l'appui du projet, développera des systèmes d'information horizontal et vertical, opérationnels au niveau des structures organisationnelles de la filière, à savoir au niveau de la plate forme grains secs, au niveau des SCE (producteurs – intermédiaires - exportateurs) et au niveau des acteurs directement.

Elle soutiendra la mise en place du réseau de communication de la filière qui permettra d'une part, l'alimentation de la base de données au niveau des régions concernées et au niveau national, et d'autre part, la diffusion des informations disponibles vers tous les acteurs.

Les différentes structures organisationnelles de la filière seront responsables de la fonctionnalité du système d'information mis en place, selon leurs niveaux respectifs.

Le projet veillera à la fonctionnalité de départ de la Plate forme interprofessionnelle et en assurera le secrétariat. Le Projet équipera la Plate forme en matériels nécessaires à son bon fonctionnement : locaux pour usage de bureau, matériels et mobiliers de bureau, matériels informatiques....etc.

2. Mécanisme de coordination des interventions des organismes d'appui

En vue d'harmoniser les interventions de chaque entité d'une part, et de procéder à des échanges d'informations et d'expériences, d'autre part, le projet opérationnalisera un mécanisme de coordination des intervenants, impliquant les institutions étatiques, les différents organismes d'appui et les Partenaires Techniques et Financiers.

Le but est de créer une synergie entre les organismes d'appui afin de favoriser leur dynamisme et d'éviter tout risque d'empiètement des actions sur les zones d'intervention.

La conception et la mise en œuvre des protocoles d'accord entre les intervenants résulteront d'une négociation et d'une concertation sur les stratégies, compte tenu des expériences et des plans d'action de chaque entité.

V. RESULTATS ESCOMPTES DU PROJET

Corrélativement aux objectifs globaux et spécifiques, précédemment explicités, il est prévu d'atteindre es résultats suivants concernant la composante 1:

- Les services officiels en charge d u contrôle des produits végétaux destinés à l'export sont mis aux normes
- ⇒ Le laboratoire de contrôle des résidus de pesticides est accrédité
- ⇒ Les matériels et équipements des laboratoires de diagnose sont renouvelés

Les résultats escomptés pour l'ensemble du projet sont présentés ci-après sous réserve de financement :

- Les normes techniques exigées par le marché mondial maîtrisées par les différents acteurs de la filière « grains secs » ;
- Destination diversifiée des marchés de grains secs malgaches
- ⇒ Fonctionnement du mécanisme d'échanges interprofessionnels amélioré
- Système d'information fonctionnel et accessible à tous les acteurs de la filière et les différents intervenants ;
- ⇒ Environnement favorable pour la promotion de l'exportation des grains secs mis en place suite au:
 - renforcement de capacité des acteurs de la filière et de l'interprofession
 - maîtrise de l'information sur le marché international,
 - instauration de la démarche qualité au sein de la filière

VI. BUDGET:

A. Budget de la composante 1 : « Appui au Renforcement de Capacités du Système National de Contrôle Phytosanitaire » (en Dollars EU)

	Année 1	Année 2	Année 3	MONTANT
ACTIVITES				Dollars EU (\$)
Mise aux normes des services officiels				
Renouvellement matériels	15 000	15 000		30 000
Formations et recyclage	25 000	10 000	7 500	42 500
Sous total	40 000	25 000	7 500	
Accréditation des laboratoires				
Matériels et équipements	425 000			425 000
Frais audit initial	8 500			8 500
Frais accréditation sur 6 ans	44 000			44 000
Sous total	517 500	-	-	
	550 000			

VII. CONCLUSIONS

L'objectif du présent projet consiste à accroître les exportations des grains secs répondant aux normes requises par les pays importateurs et par conséquent il contribue à la réduction de la pauvreté notamment dans les zones de production.

La mise aux normes des services officiels en charge du contrôle et de certification ainsi que l'accréditation des laboratoires d'analyses sont autant de conditions incontournables à l'accès au marché des grains secs malgaches.

Le Ministère de l'Agriculture réitère l'importance de ce projet pour le développement de la filière grains secs et demande la prise en compte de la présente requête par les membres de la commission d'octroi du FANDC.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

CTHA, Etude nationale sur la filière Haricot sec, Mai 2009

CTHA, Etude nationale sur la filière Pois du cap, Mai 2009

MAEP, Plan directeur quinquennal pour le développement rural, 2004

MAEP, Synthèse Programme Sectoriel Agricole, Mars 2008

MAEP/FAO/PSDR, Fiche technique de base destinée aux techniciens agricoles

ANNEXES

ANNEXE I: RAPPORT DE L'ATELIER DE VALIDATION DE L'ETUDE

RAPPORT ATELIER DE VALIDATION DES LIGNES DIRECTRICES ISSUES DE L'ETUDE DE LA MISE EN CONFORMITE DES GRAINS SECS, POIS DU CAP (Phaszeolus lunatus) et HARICOTS SECS (Phaseolus vulgaris) DESTINES A L'EXPORTATION AUX NORMES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES (SPS)

INTRODUCTION:

Après les enquêtes réalisées sur terrain, les résultats résumés et des suggestions des lignes directives d'assistance technique ont été proposé pour soutenir l'exportation des grains sec. L'atelier a pour objectif de présenter et discuter avec les acteurs concernés la pertinence des actions identifies afin de rédiger une document projet.

L'atelier a été organisé le 05 décembre 2008 à Morondava une zone de production du pois du cap.

LES POINST EVOQUES PAR LES AUTORITES

L'ouverture de l'atelier de validation a été effectuée par le Secrétaire Général de la région du Menabe. Lors de son discours il a évoqué les différentes actions qui ont été menés pour rehausser et remettre en place la fierté que ces deux produits ont connu auparavant.

Notons que l'atelier de validation a été honoré par la présence de Monsieur Panoes Antonokakis du Secrétariat Général de l'Organisation Mondial du Commerce (OMC) de Genève. Il a rappelé dans son discours que l'étude a été financée par le Fonds pour l'Application des Normes et le Développement du Commerce (FANDC). Il a expliqué aux assistances les activités menées par l'OMC par l'intermédiaire du FANDC pour aider les pays membres de l'OMC et comment Madagascar a été choisie pour être bénéficiaire de ce don Le gouvernement malagasy par le biais du Millenium Challenge Account (MCA) a apporté sa contribution à la réalisation de l'étude et l'organisation de cet atelier de validation en finançant les activités qui ont été menées dans le district de Morondava

Le directeur régional du MCA à Morondava et la DRDR du Menabe ont préparé avec l'équipe du CTHA/DPV l'atelier.

La région de Vaninkaratra a été représentée par le Ministère de l'Economie, du Commerce et de l'Industrie (MECI).

La Direction de la Protection des Végétaux (DPV) a été représenté par son Directeur et les différents chefs de services.

Le Ministère de l'Economie du Commerce et de l'Industrie (MECI) a été représenté par le Directeur du bureau des normes de Madagascar (BNM) et par le Cadre intégré renforcé Directeur du Commerce.

RAPPEL DES ETUDES REALISEES:

L'étude a été réalisée dans les régions de Menabe et de Vakinankaratra qui sont des zones productrices

- Dans la région du Menabe : les districts de Morondava pour le Pois du Cap et le district de Miandrivazo pour le haricot sec ont été prospectés.
- Pour la région du Vakinankaratra : les districts de Betafo, AntsirabeII sont producteurs de haricots secs et Antsirabe I est le lieu où transitent tous ces produits.

Ainsi ont été contactés et enquêtés, les producteurs, les opérateurs économiques, les services publics concernés et les autorités locales et les organismes d'appuis qui travaillent dans la filière.

Les enquêtes menées auprès de ces acteurs de la filière grains secs (Pois du Cap et Haricots secs) ont permis de déceler les problèmes qui ont conduit aux refus et à la baisse de la commercialisation de ces deux produits aux différents marchés internationaux.

A l'issue de cette étude des recommandations ont été proposées et présentées au cours de cet atelier. Après la présentation, les participants ont émis des suggestions.

L'objectif de l'atelier est de parvenir à des grains secs : pois du cap et haricots répondant aux exigences sanitaires et phytosanitaires des marchés extérieurs.

LES LIGNES DIRECTEURS DISCUTES ET VALIDES:

Les actions à entreprendre toucheront les points ci- après :

1. Technique:

a) Renforcement du système de contrôle phytosanitaire existant

Il s'agit de donner:

- des informations, formations et de recyclage aux responsables centraux et régionaux d'agriculture et de protection des végétaux et les différents acteurs (paysans relais, opérateurs économique de la filière grains secs sur les normes, la traçabilité, les bonnes pratiques

agricoles (BPA), la bonne pratique d'hygiène (BPH) et la bonne pratique phytosanitaire (BPP).

Pour cela il faut:

- Elaborer et diffuser des notes techniques sur les traitements
- Actualiser le manuel de procédures de contrôle phytosanitaire
 - un appui à la mise aux normes des services officiels de contrôle et de certification et à l'accréditation du laboratoire de contrôle de pesticides (conditions requises à l'accès aux marchés Union Européen, régional SADC à partir de 2010)
 - renouvellement des équipements et matériels (complémentaire)

b) Mise en place d'un dispositif d'un système de suivi phytosanitaire

Il faut:

- Recenser et identifier tous les organismes nuisibles à tous les stades végétatifs
- Etudier le taux de prévalence des organismes nuisibles sur les grains secs, il faut alors développer le partenariat DPV et autres centres (FOFIFA, UNIVERSITE,...) et les observatoires ruraux.
- Mettre en place des bases de données phytosanitaires
- Elaborer un plan de surveillance sanitaire et phytosanitaire
- Renforcer les contrôles et suivi périodiques des produits emmagasinés

c) Mise en place d'un dispositif de traçabilité

Par la:

- Mise en place d'un dispositif permettant d'assurer la traçabilité des produits

d) Réglementations

- Mise en conformité des normes et réglementations phytosanitaires nationales aux normes internationales (CIPV, etc).
- Mise en législation

- Mise en conformité des normes et réglementations phytosanitaires nationales aux normes internationales (CIPV, etc.)
- Mise en Législation?? Souple ou rigoureux : les normes deviendront des réglementations obligatoires. Est-ce nécessaire?
- IEC des autorités locales, élus, opérateurs économiques et OP (exemple : Office des grains secs) dont sur la nécessité de mise en application des mesures sanitaire et phytosanitaires

2. Organisationnel

- Promotion de l'agriculture contractuelle (importateur/exportateur/groupement des producteurs)
 - Instauration d'un <u>cahier des charges</u> entre les parties contractantes

3. Actions complémentaires

- Constitution des groupements de producteurs de semences saines
- Délimitation des zones de production ayant utilisées des semences saines aux fins de labellisation des produits destinés à l'export (considérer l'expérience de FITAME : problème de valorisation des produits de qualité respectant les normes)
- Sensibilisation et Renforcement de capacités des producteurs à utiliser des semences de qualité
- Possibilité de création de comité de surveillance local du respect des réglementations imposée dans les Districts (cas Miandrivazo, le district prendra des mesures pour surveiller la qualité des semences introduite dans la zone)
- Prospection de nouveaux marchés à l'étranger et renforcement des actions de marketing
- Facilitation à l'accès au crédit
- Facilitation à l'accès au terrain domanial ou autre en vue de réduire les effets du métayage
- Mise en place d'un système de diffusion d'informations sur les exigences des marchés extérieurs

• Recherche des stratégies concertées entre les producteurs et les opérateurs acheteurs pour conquérir le marché (améliorer la productivité, qualité+quantité+régularité) = compétitivité, ce serait une stratégie national.

CONCLUSION

Tous les acteurs ont été convaincus de la présence des irrégularités dans l'organisation de la filière qui doit être accès sur la production et l'exportation. Un des principaux points exigés concerne surtout l'aspect sanitaire et phytosanitaire (SPS). L'assistance a souhaité que tous les points qui ont été sortis de cet atelier seront réalisés avec l'aide du projet d'assistance technique qui a faits défauts avant.

LISTE DES ENTITES PRESENTES A L'ATELIER

1- AUTORITES (2)

MAEP (1) DPV

DIRAGRI MECI : (2)

Cadre intégré renforcé

BNM

REGION MENABE: (6)

SG DDR DAGT

Chef de District de

Morondava

Chef de District de

Miandrivazo

Chef de District de

Manja

REGION DE

VAKINANKARATRA (2) CIRDR Vakinankaratra

MECI

2- SERVICES TECHNIQUES

MAEP (8)

Chef de Service
Quarantaine et Inspection
Frontalière SQIF
Chef de Service Protection
des Végétaux
Directeur du CTHA
Chef de Division

entomologie

Chef de Division Import/export SQIF

Chef de Service Qualité

CTHA

Chef de Service de Contrôle Officiel de des semences

(SOC)

Chef de Service de Contrôle

des pesticides

DRDR MENABE (6)

3- PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS (16)

AD2M MENABE (1)

OMC (1) AFDI (2) SIRSA (1)

MCA ANTSIRABE(3)
MCA MENABE(4)
PROGRAMME SAHA
MIANDRIVAZO (1)
PROGRAMME SAHA
MORONDAVA (1)
Chambre de commerce
Morondava (1)
ONG MIANTSA

MIANDRIVAZO (1)

4- ORGANISATIONS PAYSANNES (17)

OP MCA (2) OP SAHA(2)

FITAME (4) TAMI (4)

OP BEMIRAY

MIANDRIVAZO (2)

OP AMI MIANDRIVAZO (2) MAHAKOSY MERCI (CSA)

(1)

OP AMI MIANDRIVAZO (2)

MAHAKOSY MERCI (CSA) (1)

5- OPERATEURS ECONOMIQUES: (5)

BROUGAD (1) MORONDAVA (1) SICA MORONDAVA (1) TSIMANAVAKA MORONDAVA (1) FALY EXPORT ANTSIRABE (1) VONA MAD ANTSIRABE (1)

6- PRESSES LOCALES (2)

RADIO/TELEVISION (2)

ANNEXE II : BUDGET DE L'ENSEMBLE DU PROJET (en Dollars EU)

	Année 1	Année 2	Année 3	MONTANT
ACTIVITES	(\$)	(\$)	(\$)	Dollars (\$)
Composante 1 : APPUI AU RENFORCEMENT DE CAPACITE	S DU SYSTEME N	ATIONAL DE CO	ONTROLE PHYTO	OSANITAIRE
A. Mise aux normes des services officiels en charge du contrôle				
a) Formation et recyclage du personnel technique	25 000	10 000	7 500	42 500
b) Renouvellement des matériels et équipements	15 000	15 000		30 000
c) Sécurisation budgétaire (fonctionnement et investissement) : appui budgétaire	30 000	30 000	30 000	90 000
d) Renforcement du cadre réglementaire (mise à jour textes)	4 000			4 000
e) Appui à la mise en place de dispositifs de surveillance phytosanitaire et de traçabilité	40 000	20 000	20 000	80 000
f) Actualisation du manuel de procédures de contrôle SPS,	4 175			4 175
B. Accréditation des laboratoires de contrôle des résidus de pesticides et de diagnose				
Matériels et équipements	425 000			425 000
Frais audit initial	8 500			8 500
Frais accréditation sur 6 ans	44 000			44 000

omposante2 : APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACIT	ES ORGANISAT	IONNELLES DE	S ACTEURS DE	E LA FILIERE
A. Renforcement de capacités (Campagne d'IEC et de Plaidoyers)	5 000	5 000	5 000	15 000
B. Organisation des producteurs				
 Renforcement et dynamisation des 				
organisations de producteurs de base / Mise en				
place et/ou dynamisation des Organisations				
Paysannes Faîtières (OPF)	23125	50 000	50 000	73 12
C. Organisation des collecteurs				
Structures de concertation et d'échanges				
(SCE) des collecteurs	15 000	15 000	15 000	45 00
2. Mise aux normes du système de collecte, de	40.500	10.000	40.000	00.50
conditionnement et de transport	12 500	10 000	10 000	32 50
D. Organisation des exportateurs				
Mise en place de la SCE - Exportateurs	12 500	10 000	10 000	32 50
2. Etude de marché international des grains secs	15 000			15 00
Elaboration des Stratégies nationales de				
promotion de l'exportation des grains secs	12 500			12 50
E. Mise en place et dynamisation des structures organisationnelles de la filière				
 Mise en place et dynamisation de la Plate forme interprofessionnelle de la filière 	8 000	5 000	5 000	18 00
2. Mécanisme de coordination des interventions				
des organismes d'appui (SCE)	4 000	4 000	5 000	13 00
3. Système d'information horizontale et				
verticale	12 500	12 500	15 000	40 00
				_
COUTS TOTAUX	715 800	161 500	147 500	1 024 8